

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL429

présenté par

M. Pradal, M. Lemaire, Mme Moutchou, Mme Poussier-Winsback, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, Mme Magnier, M. Marcangeli, M. Mesnier, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland et les membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 65 par la phrase suivante :

« Cette mesure intégrera une interopérabilité avec les équipements de police municipale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La police municipale fait partie intégrante du continuum de sécurité et ses agents sont souvent primo-intervenants auprès de la population.

Afin d'assurer la meilleure coopération possible entre les services, il est proposé d'inscrire dans le rapport annexé que le Réseau Radio du Futur devra assurer l'interopérabilité avec les équipements de la police municipale. Cela permettra de mettre en cohérence le rapport avec ce que le Ministère de l'Intérieur prévoit déjà : raccorder les équipements de police municipale au RRF sur la base du volontariat.